



Mende le 10 novembre 2014

à **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**  
Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale  
DSDEN de la **Lozère**  
BP 22 / 3, Rue Chanteronne  
48001 MENDE Cedex

Objet : **simplification des tâches des Directrices et Directeurs d'écoles**

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie**

A l'occasion des « chantiers-métiers » nationaux ouverts dans le cadre de la refondation de l'École, les circulaires et autres textes réglementaires voient peu à peu le jour.

Pour les Directrices et Directeurs d'école, après l'officialisation de l'évolution des décharges et du régime indemnitaire, c'est au tour des protocoles sur la simplification des tâches.

Ainsi, suite à la parution de la circulaire 2014-138 du 23/10/2014, le **SE-UNSA** souhaite prendre connaissance du planning que vous avez fixé pour travailler sur le protocole de simplification des tâches des Directrices et Directeurs avec les organisations syndicales au niveau départemental.

Attaché depuis longtemps à améliorer la Direction et le fonctionnement de l'École, le **SE-UNSA** veut pouvoir aborder la concertation au niveau départemental au plus vite, sachant que suivra la rédaction du protocole académique.

Nous vous prions de croire, **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**, à l'expression de notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

**Alain ROUSSON**  
Secrétaire Départemental